

RÈGLEMENTS POUR LES TOURNOIS RÉGIONAUX

NOTES POUR LES CAPITAINES

Aucune équipe composée de seulement trois membres ne pourra jouer un match. Elle devra accepter un substitut provenant de la liste du club hôte. Si elle refuse, elle perdra le match.

Aucun capitaine ne pourra remplacer un membre manquant avec un substitut provenant de son propre club. Il devra accepter un substitut provenant de la liste du club hôte. S'il refuse, il perdra le match.

Simplement résumé; tout substitut doit provenir de la liste du club hôte.

Le capitaine d'une équipe doit s'assurer que tous les membres de son équipe soient libres pour toute la durée du tournoi, sauf en cas d'indisposition pour cause de maladies ou blessures. Le club hôte se chargera de trouver un substitut.

Le capitaine doit s'assurer en cas de demande de restriction que celle-ci soit sérieuse, c'est-à-dire qu'elle ne soit ni une futilité ni un caprice. Cette restriction ne peut être demandée que pour le premier match du tournoi seulement.

La règle de la zone de garde protégée (ZGP) et la règle de la pierre touchant à la ligne médiane seront appliquées pendant ce tournoi.

Les capitaines doivent s'assurer de respecter le temps de jeu qui est de deux heures. Dès la fin de la première heure, les capitaines des glaces retardataires seront prévenus qu'ils devront accélérer le jeu. Au début du dernier trente minutes, les capitaines des glaces retardataires seront de nouveau prévenus d'accélérer le jeu. Il est impératif que le temps de jeu de deux heures soit respecté.

Les règles applicables pendant ces tournois sont celles

de la version 2025-09-04 des

TOURNOIS RÉGIONAUX DES LIGUES DE RETRAITÉ(E)S

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

pour toute la durée du tournoi.

Veuillez prendre note que toutes décisions arbitrales devant être prises lors de ce tournoi le seront exclusivement par les organisateurs du tournoi.

Les capitaines des équipes ne peuvent prendre de décisions, quelles qu'elles soient, à la place des organisateurs du tournoi.